

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 13/05/2026 - 3424 - 2011 B 01321 - 537 866 873 - A.P.A.C.S ARTOIS-NORD

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéDIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

Mme BOURLET CHANTAL
234 CHEMIN NOBLED
62490 VITRY EN ARTOIS
FRANCE

N° d'adhérent : 20121240306868

Pour le compte de :
SASU A.P.A.C.S ARTOIS-NORD
234 RUE NOBLED
62490 VITRY EN ARTOISN° SIREN : 537 866 873
Période déclarée : 2020
Date limite de dépôt : 19/05/2021

année 2020

certifié conforme l'original
le président

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2018)
Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)
Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2020)

GREFFE DU TRIBUNAL

13 MAI 2020

DE COMMERCE D'ARRAS



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES ARRAS
10 RUE DIDEROT CS 80020
62034 ARRAS CEDEX

Horaires sur impots.gouv.fr/rubrique nous contacter.
Téléphone : 03 21 24 68 90
SIE.ARRAS@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Mme BOURLET CHANTAL: merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SASU A.P.A.C.S ARTOIS-NORD, SIREN 537 866 873.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de l'impôt sur les sociétés
Formulaire principal : 2065
Annexes jointes : 2065-BIS, 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H, 2059-I, 2069-RCI
Période déclarée : 2020
Date limite de dépôt : 19/05/2021
Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2021125-0000000089990534
Date de dépôt : 05 mai 2021 à 15:36:42 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire : SASU A.P.A.C.S ARTOIS-NORD
Identifiant du soumissionnaire : 537 866 873
Désignation du signataire : BOURLET CHANTAL
Synthèse des éléments déclarés : Résultat fiscal - bénéfice imposable au taux réduit des pme (15 %) : 614

Signature de l'administration:

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 5062466675622269919055395441)

Signature numérique : Q5KEpNJfLeGeJ2J13SHHVM50KXc5B42E41Lw5Tuu0E5jBDJ1CsGqn1qbRYEsMn
N7KMy1Nr1WqmCQ1lphfgaln1hAhOtF3d0V8KYcU2IaZRR+5fco4qGer9v3jorb
1/4E0BHVTe4Z/Gmch9rZr03iy2R6vfhHbDeYxfBdKsKvvGHDVYKXVQaIErg2eR23
hPOxRwF1czC3XdmJ2Hfgem4Ua4DKwb2URBF3nTGcWL+VA9/hL2SCJEVF9v0JiWv
X2eQUYR0dWQrKrhOtT00XTA40ca0BewJ6wSUGMO42m1GNTPOGMwBYSENUg8A6e
R1sLbPqIn4/cmnEUC5j3PA==

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2020)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTÉ DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 20 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET
AUX LIBERTÉS)

Oui

Adresse de messagerie

chantal.bourlet.apacs@gmail.com

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

234 RUE NOBLED

Code postal

62490

Ville

VITRY EN ARTOIS

Pays

FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

activités comptables ; secrétariat

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable à 15%

614

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

CIEL

AUTRES INFORMATIONS

1 - COORDONNÉES DU COMPTABLE

Forme juridique ou titre

Nom et prénom ou dénomination

CHANTAL BOURLET

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

K - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - REMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)

15 472



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bilan simplifié

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2017)

A - ACTIF

BRUT AMORTISSEMENTS
PROVISIONS NET EXERCICE
CLOS EN N

1 - ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations corporelles	17 640	14 091	3 549
TOTAL I (5)	17 640	14 091	3 549

2 - ACTIF CIRCULANT

Créances (2) clients et comptes rattachés	5 801		5 801
Créances autres (3)	3 200		3 200
Disponibilités	5 218		5 218
Charges constatées d'avance	100		100
TOTAL II	14 319		14 319
TOTAL GENERAL (I + II)	31 959	14 091	17 868

B - PASSIF

NET EXERCICE
CLOS EN N

1 - CAPITALS PROPRES

Capital social ou individuel		1 000
Réserve légale		100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)		5 467
Résultat de l'exercice		116
TOTAL I		6 683

3 - DETTES

Emprunts et dettes assimilées (4)		6 396
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	112	4 789
TOTAL III		11 185
TOTAL GENERAL (I + II + III)		17 868

RENVIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	5 500
(2) Dont créances à plus d'un an		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	0
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	0

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION				Exercice N
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		38 240
Subventions d'exploitation reçues				6 000
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				44 240
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes				19 705
		dont crédit-bail mobilier	2 045	
		dont crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés				967
		dont TP/CFE, CVAE	318	
Rémunérations du personnel				15 472
Charges sociales				4 778
Dotations aux amortissements				2 193
Total des charges d'exploitation (II)				43 115
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				1 125
Produits et charges divers	Produits financiers (III)			
	Produits exceptionnels (IV)			511
	Charges financières (V)			406
	Charges exceptionnelles (VI)			
		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		
				92
	Impôts sur les bénéfices (VII)			116
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	116	
Réintégrations de l'exercice		92
Impôts et taxes non déductibles		406
Réintégrations diverses		
	dont intérêts excédentaires des comptes-courants d'associés	
	dont écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	614	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	614	

DIVERS À RÉINTÉGRER

DIVERS À RÉINTÉGRER

LIBELLE

Montant

PENALITES ET MAJORATIONS

406

Immobilisations

Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation de la Valeur d'origine de l'immobilisation à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	2 678			2 678	
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 569			8 569	
Autres immobilisations corporelles	6 393			6 393	
TOTAL rubrique I	17 640			17 640	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements attribués aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant de amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 297	381		2 678
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 980	856		5 836
Autres immobilisations corporelles	4 621	956		5 577
TOTAL rubrique II	11 898	2 193		14 091

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2020)Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel

1,00

- dont apprentis 0,00

- dont handicapés 0,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRES D'AFFAIRES DE L'ENTREPRISE (CAE)

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

38 240

TOTAL 1

38 240

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 + Total 3)

38 240

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Composition du capital social

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2016)

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MME		
	Nom et prénom	DORDAIN CHANTAL	Nom marital	BOURLET
	Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100,00%
	Date de naissance	01/11/1961	Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	59500	Commune de naissance	DOUAI
	Numéro, type et nom de voie	234 RUE NOBLED		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	62490	Ville	VITRY EN ARTOIS
	Pays	FRANCE		

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**Filiales et participations**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case:





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)**Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Filiales et participations**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du
31/12/2020)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case



SASU APACS ARTOIS NORD
au capital de 1000 euros
Siege social : 234, Rue NOBLED
62490 VITRY EN ARTOISL
5378668730001215 RCS ARRAS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le 30 Juin,
A 17 heures,

L'associée unique de la société APACS ARTOIS NORD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euro chacune, à tenu l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 234 rue Nobled 62490 VITRY EN ARTOIS.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associée unique présente.

Et présente :

Madame Chantal BOURLET, propriétaire unique des 100 parts sociales.

Seul associée de la société et représentante en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'Assemblée est présidée par Madame Chantal BOURLET, présidente associée unique

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020
- Affectation du résultat de l'exercice

La présidente dépose sur le bureau :

- La feuille de présence de l'associée unique
- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2020,

cb

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives réglementations sont tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, s'élevant à 116 € après IS, de la manière suivante :

- la totalité au compte « Autres réserves pour 116 €

Le cumul autre réserves s'élèvera à 5 583 euro.

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, aucune somme n'a été distribuée.

TROIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la Présidente d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales

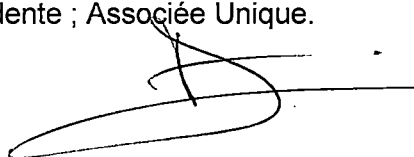
Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, a été signé par la présidente Associée Unique.

Mme BOURLET Chantal

Présidente ; Associée Unique.



db 2